

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2026/3/29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Messieurs X. PASSET, F. FORTIN, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE, F. DATHY et Mesdames D.FURGEROT ,B. CARPENTIER(arrivée à 20h), J. CHARPENTIER(arrivée à 19h45), M-A. HERBLOT, N. LERICHE M. LONCQ, A. DHEILLY et M. FAXELLE.

Excusés : Mr T. FLEUREAU

Mr F.FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur Le Maire EXPOSE AU Conseil Municipal que, conformément à la circulaire du Premier ministre du 26 octobre 2001(complétée par les instructions ministérielles ultérieures), chaque commune doit désigner, au sein de son conseil municipal, un correspondant défense.

Ce rôle constitue le pivot de la culture de défense au niveau local. Le Correspondant défense a pour missions principales :

- 1-D'assurer le lien entre la commune, les administrés et les autorités militaires.
- 2-De sensibiliser les citoyens aux questions de Défense nationale (devoir de mémoire, parcours de citoyenneté, recensement citoyen des jeunes de 16 ans.)
- 3-D'agir en tant qu'interlocuteur privilégié lors de la mise en œuvre des mesures de vigilance ou de gestion de crise sur le territoire de la commune.

Manal FAXELLE se propose en tant que correspondant défense pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de désigner Manal FAXELLE en qualité de Correspondant défense (CORDEF) de la commune de Vendhuile



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2026.06.17 09:33:28 +0200
Ref:11204523-16902613-1-D
Signature numérique
le Maire